



Précisions sur escroquerie par abus de confiance

Par Visiteur

Bonsoir,

Durant une période très difficile professionnelle (j'étais à mon compte) j'ai dû faire l'annonce dans mon entourage de la vente de ma voiture dans un court délai pour obtenir rapidement des liquidités me permettant de payer mes fournisseurs.

Une homme que j'avais fréquentée intimement et en qui j'avais totale confiance a alors vite pris l'affaire en mains après lui avoir expliqué les raisons de cette vente urgente.

Seulement, la voiture en question (valant 4000 euros et cédé à 2000 euros) a été prise et au vue de mon état j'ai laissé "cet ami" s'en charger. A ce jour j'ai reçu 500 euros en espèces. Les papiers ont été signés et les copies de tous les documents en sa possession.

Après avoir réalisé l'escroquerie en lui demandant la copie de l'acte de vente (document nécessaire pour résilier mon assurance auto et autres démarches) celui-ci se contentait de répondre par des insultes et intimidations pour finir par un silence.

J'ai fait appel à la Prefecture des Hauts de Seine dont je dépend et en leur expliquant la situation, la responsable du service Carte Grise a vérifié et la voiture a été revendue à une personne que je ne connais pas mais qui a daté et signé le document d'acte de cession que j'avais rempli avec 'le soit disant ami'. La copie de cette acte m'a alors été envoyée par la Préfecture.

J'ai adressé un courrier recommandé au nouveau propriétaire lui expliquant les faits et surtout lui demandant comment avait il pu signer et dater un document de son écriture, prétendant que je lui avais vendu cette voiture alors que je ne l'ai jamais rencontré. Je lui demandais de se mettre en contact avec moi afin que je puisse comprendre si comme moi il s'agit d'un abus par la dite personne qui a pris la voiture en première instance ou non.

Aucune réponse évidemment.

Ma question est la suivante : Que puis-je faire? Le dit document que j'ai réussi à obtenir par la Préfecture m'a permis de retrouver le propriétaire de la voiture. Il n'empêche que je n'ai jamais rencontré cette personne et que ce n'est certainement pas avec moi que la transaction a eu lieu. Je pense que ce nouveau propriétaire est tout simplement un ami du fraudeur et que je n'obtiendrai aucune réponse de sa part non plus. Que puis je faire légalement pour réparer ce préjudice bien qu'un rappel à la loi auprès de ces personnes me suffirait amplement!

Merci par avance pour votre réponse.

Bien à Vous,

Par Visiteur

Bonjour Madame

Permettez moi une demande de renseignements complémentaires pour être sure d'avoir saisi.

Vous avez confié la vente de votre voiture à un ami et ce dernier l'a vendue mais ne vous a pas donné la somme.

Et vous souhaitez donc récupérer cette somme?

Cordialement

Par Visiteur

En effet il me faut de vous clarifier les choses qui ont été très confuses et m'ont amenée à cette situation.

Je me permets de vous joindre ci-dessous le courrier envoyé au nouveau propriétaire et qui relate les faits précis de ce qu'il s'est passé. Copie remise également à "cet ami". Je sais ça peut paraître long de lecture mais là tous les faits sont énumérés chronologiquement et précis.

Je vous en remercie par avance,

Bien à Vous,

Par Visiteur

Madame

Tout d'abord les faits sont constitutifs d'une escroquerie soit d'un abus de confiance.

Ensuite le propriétaire actuel de la voiture n'a rien à voir dans cette affaire. Il a acheté le véhicule à une personne, même si ce n'est pas vous et a pleinement rempli le contrat puisqu'il a payé.

En fait le souci est que vous avez en quelque sorte donné mandat à votre ami pour vendre votre voiture. Ce dernier l'a bien vendu mais ne vous a pas donné l'argent.

De ce fait vous devez saisir le juge de proximité en matière civile et non pénale afin d'engager la responsabilité contractuelle de votre ami qui est débiteur de la somme versée par l'acheteur.

Cordialement